

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT : S O O S, Joseph

Nationalité : Hongroise - né le 14 Décembre 1903 à BUDAPEST (Hongrie)

Situation de famille : marié le 28 Mai 1931 à Marseille avec demoiselle Pierrette Morellon (Française)

Arrivé au camp le 3 Décembre 1940 venant de St. Hippolyte du Fort sur ordre de Monsieur le Préfet du Gard.

Motif d'internement : Communiste dangereux par sa propagande active dans les milieux ouvriers - Expulsé par décision préfectorale du 8 Février 1940 - Bouches du Rhône -

RENSEIGNEMENTS GENERAUX : Quartier " B ." - Baraque :

Demande sa LIBERATION en France. Dans l'impossibilité son affectation dans une compagnie de travailleurs.

Entré en France le 3 Octobre 1933 venant d'Italie avec passeport Domiciles successifs :

- Paris (20^e) pendant 1 an 1/2 - Versailles 6 mois - à Marseille 47, Rue Nau pendant 14 ans - puis arrêté et conduit au camp de Rémolins (Gard) St. Hippolyte du Fort (Gard) et dirigé sur le camp du Vernet le 3 Décembre 1940.

Carte d'identité : Lui a été retirée au camp du Vernet à valable jusqu'au fin de l'année 1941.

Profession : Dessinateur industriel.

Ressources : son travail , reçoit de son épouse une somme mensuelle de Frs. 500.-- son épouse possède une propriété à Bruiddes (Rhône)

Motif de l'internement : Communiste dangereux - déclare n'avoir jamais adhéré ou milité en faveur d'un parti politique quelconque.

Situation de famille : Marié à une Française qui a conservé sa nationalité - Belle, Pierrette Morellon actuellement institutrice publique à Marseille - sans enfant.

Service militaire : N'a pas accompli de service militaire.

Religion : Catholique.

RENSEIGNEMENTS FOURNIS PAR LE CDT, DE QUARTIER OU LE COMMISSAIRE

SPECIAL : 8-10-41/4)

Conduite au camp : Bonne

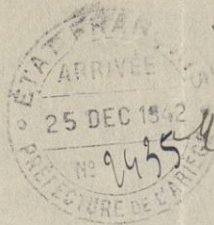
AVIS DU SERVICE D'INFORMATION :

- du 4/3/41 - AVIS DEFAVORABLE à son affectation dans une compagnie de travailleurs, en raison du motif d'internement.

AVIS DE MR. LE CHEF DU CAMP : Conforme

13 Ce du 8.11.41. - avis différé demandes enquête certain & motifs
Pe- 4/3/41.- 27 motif internement

Madame Loos Institutrice publique 17 rue Nan à Marseille BDR.
à Monsieur le secrétaire général de la Préfecture de Forç - arviège



Monsieur le Secrétaire général.

J'ai l'honneur de solliciter de votre haute bienveillance l'autorisation d'envoi, à mon mari : Joseph Loos, interné au camp du Seruet de deux colis supplémentaires de vivres à l'occasion des fêtes de Noël et du Nouvel An.

Les nouvelles mesures de restrictions concernant l'expédition des colis de vivres n'ayant été connues qu'après le 9 décembre j'ai épuisé entre le 14 et le 9 décembre la quantité maximum de 5 kgs autorisée. Il ne m'est donc pas possible d'envoyer deux autres colis de 5 kgs comme je me proposais si justement de le faire afin que mon cher mari puisse en ces jours traditionnels de Noël et du Nouvel An oublier un peu sa captivité en dégustant les quelques douceurs et les quelques vivres nourrissants que je m'étais efforcée de lui réserver.

Je garde l'espoir qu'une mesure de faveur sera accordée à tous les internés pour que ceux qui les veulent et dont ils sont séparés si cruellement puissent leur expédier un colis de Noël et un colis de Nouvel An.

D'autre part je me permets de vous prier de bien vouloir me faire connaître si pendant les fêtes de Noël et du Jour de l'An (soit la période comprise entre le 24 décembre et le 2 Janvier) des autorisations de visites demeurent accordées et quelle est leur durée. J'espère qu'à ces visites les visiteurs pourront remettre aux internés qui ils sont autorisés à voir une quantité de vivres non limitée et tout à fait indépendante de la quantité de 5 kgs qu'ils ont pu recevoir par voie de la gare ou par voie postale. Je vous serais très reconnaissante si bien vouloir me le préciser.

Je vous prie, Monsieur le Secrétaire général, m'excuse de la longueur de ma requête et agréer l'expression de mon respectueux dévouement.

J. Loos

Marseille le 18 décembre 1942